



C.S.A.

KEZAKO ?

EN VOTANT DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022, VOUS ÉLIREZ VOS REPRÉSENTANTS DANS LES DIFFÉRENTS COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION (MINISTÉRIEL, RÉSEAU, PROXIMITÉ).



LES CSA TRAITENT DES QUESTIONS COLLECTIVES

LE CSA EST LA NOUVELLE INSTANCE DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL, RÉSULTAT DE LA FUSION DU CT (COMITÉ TECHNIQUE) ET DU CHSCT (COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL)

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DES SERVICES

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, SANTÉ AU TRAVAIL, CONDITIONS DE TRAVAIL

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES, ORIENTATION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ, DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

TEMPS DE TRAVAIL

RÈGLES STATUTAIRES ET RÈGLES RELATIVES À L'ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE

PLAN DE FORMATION

PROJETS D'ARRÊTÉ DE RESTRUCTURATION

SI L'EFFECTIF > 200 AGENTS, UNE FORMATION SPÉCIALISÉE (FS) EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL EST OBLIGATOIREMENT CRÉÉE AU SEIN DU CSA

SI L'EFFECTIF < 200 AGENTS, LA CRÉATION D'UNE FORMATION SPÉCIALISÉE DOIT ÊTRE JUSTIFIÉE PAR L'EXISTENCE DE RISQUES PROFESSIONNELS PARTICULIERS.

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 1 AU 8 DÉCEMBRE 2022**

**JE VOTE POUR
LE BLOC SYNDICAL**

